



Demande de location de salle(s) pour les associations et les établissements scolaires escalquinois

Nom de l'association ou de l'établissement scolaire

Nom et prénom : président-e ou directeur-riche

Téléphone Courriel

Date de la manifestation

Horaires d'utilisation

Objet (précisez si repas ou collation)

ÉQUIPEMENTS À DISPOSITION DANS LES SALLES

Salle de l'Oustal <ul style="list-style-type: none">• 100 chaises• 20 tables (152 x 76) de 6 à 8 pers• 1 armoire réfrigérée• 1 réfrigérateur/congélateur• 1 prise traiteur 32a (4 kw/phase)• 1 évier• matériel de nettoyage	Salle des fêtes <ul style="list-style-type: none">• 200 chaises• 20 tables (244 x 76) de 8 à 10 pers• 1 armoire réfrigérée• 1 prise traiteur 32a (4 kw/phase)• 1 évier• matériel de nettoyage
--	---

Gymnase Jean Cassan et Alice Milliat
Activité compatible avec le sol, si ce n'était pas le cas, obligation d'installer des moquettes à demander sur le formulaire « Prêt de matériel ». L'installation des protections de sol, le nettoyage et le rangement, dès la fin de la manifestation, sont à la charge du demandeur.

BESOINS SUPPLÉMENTAIRES

Pour la salle des fêtes

tablette éclairage scène
écran blanc
accès SAS (local entre le gymnase et la salle des fêtes de l'espace Jean Cassan)

Pour les gymnases

Table de marque
éclairage au-delà de 23h
aspirateur + rallonges

Date :

Dossier complet

Signature de la mairie

Salles réservées

salle de l'Oustal
gymnase Alice Milliat
Espace Jean-Cassan
salle des fêtes
gymnase

Dossier complet à envoyer par mail à la mairie (voir en bas de page) au plus tard 2 semaines avant la date de l'événement. La demande scannée ne sera pas acceptée.

cadre réservé à l'administration

ÉTAT DES LIEUX

effectué sur site aux jours et heures indiqués ci-dessous suivi de la remise des clés :

Avant utilisation

Après utilisation

sous réserve d'un dernier occupant

Documents à fournir uniquement pour les associations escalquinoises

Assurance
Chèques à l'ordre du Trésor public (voir tarifs dans [le règlement intérieur](#))
ou
gratuité pour 1 événement 1 fois/an

Date :

déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur pris par arrêté du 15 septembre 2025, [du règlement intérieur](#) des équipements sportifs et m'engage à les respecter.

Signature du président-e ou directeur-riche
écrire son prénom et nom dans cet espace vaut signature

Contacts :

pour les associations :

- 05 62 71 73 68
- vie.associative@escalquens.fr

pour les établissements scolaires :

- 05 62 71 73 72
- service.scolaire@escalquens.fr

Heures d'ouverture :

lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30 / mardi : 10h-12h30 et 14h-17h30 / jeudi : 8h30-12h30 et 14h-18h